



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-NEUF JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 23 JUIN 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ECOLE DE MUSIQUE DU VAL MONTJOIE POUR 2023 **DEL2023-77**

Rapporteur : Marielle MERMOUD

Il est rappelé que l'école de musique du Val Montjoie a pour mission de développer des orientations pédagogiques et de multiplier ses actions en confirmant son statut d'animateur culturel du territoire Saint-Gervolain et du Pays du Mont Blanc.

Actuellement, l'école de musique de Saint Gervais accueille 10 enfants des Contamines-Montjoie dont 6 en cursus instruments à vent et percussions.

Pour ces élèves, l'école de musique demande une participation de la Commune à hauteur de 2 087,28 euros en 2023.

Il convient donc d'établir une convention entre la Commune et l'école de musique afin de définir les modalités de gestion ainsi que le financement de l'école de musique pour les missions qu'elle organise à destination des enfants résidents des Contamines Montjoie.

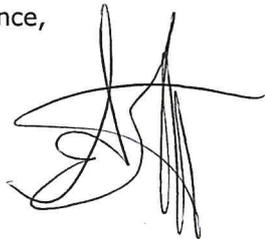
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

-D'APPROUVER la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'école de musique du Val Montjoie pour l'année 2023.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

En Mairie, le 29 juin 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230629-DEL202377-DE

Le Maire,
François BARBIER

